

REGLEMENT ELEMENTRAIL 2019

L'Elementrail est organisé par l'association RIBIN BRE SPORT.

Dimanche 15 septembre 2019 à partir de 8h30.

- ✓ 9h00 : 2 boucles de randonnée de 7 et 12 km non chronométrées (4 et 6 euros)
- ✓ 9h 30 : Trail an dour, 21 km (10 euros, + 2 euros si inscription sur place)
- 10h00 : la Vertic'aer, (8 euros, + 2 euros si inscriptions sur place)
- 10H15 : Canicross 7km (5 euros)
- ✓ 10h30 : Douar trail , 7 km (5 euros)
- ✓ 11h50 : Courses enfants, non chronométrées et gratuites.

L'ensemble des départs, arrivées, réception des dossards, remise des lots etc. se fera depuis le bourg de Péder nec, dans l'espace proche de la salle des fêtes.

Attention, mise à part les randonnées pédestres et le trail de 7 km, les inscriptions sur place pour les trails de 14 et 21 km seront majorées de 2 euros le jour de l'épreuve.

LES COURSES – Date limite d'inscription : le 14 SEPTEMBRE 2019 (sur Klikego et inscription papier).

- Le port du porte-bidon ou camelbag est obligatoire pour le 21 km.
- Le Douar trail de 7 km est ouvert aux coureurs nés en 2003 et avant. (16 ans et +)
- La Vertic'aer de 14 km et le Trail an dour de 21 km sont ouverts aux coureurs nés en 2001 et avant. (18 ans et +)
- La marche nordique est acceptée sur les randonnées et interdite sur les courses. Les enfants âgés de moins de 16 ans peuvent s'inscrire sur les randonnées de 7 et 12 km s'ils sont accompagnés de personnes majeures.

Attention :

Les licenciés devront fournir une photocopie de leur licence FFA 2018-2019. Les autres concurrents devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ***datant de moins de 1 an au jour de l'épreuve.***

Tout faux document entraîne la non inscription en course.

Le nombre de coureurs est limité sur chaque course .

Il est rappelé que les trails sont réalisés en autonomie. Des ravitaillements sont néanmoins présents sur toutes les courses.

- ✓ 2 ravitaillements sur le 21 km (8^{ème} et 18^{ème} km)
- ✓ 1 ravitaillement sur le 14 km (8^{ème} km)

CODE DE LA ROUTE, PROPRETE ET RESPECT DES PROPRIETES PRIVEES

Les concurrents doivent respecter le code de la route, le balisage et les consignes des commissaires de course. Les concurrents s'engagent également à ne rien jeter et à respecter les propriétés privées, ainsi que la végétation.

Notre équipe défriche un parcours uniquement accessible ce jour-là. En cas de non respect, le coureur peut être sanctionné par une pénalité de temps.

De nombreuses portions sont ouvertes uniquement le jour de la course. Par respect pour les propriétaires et les organisateurs, il est formellement interdit d'y repasser en dehors de la date du 15 septembre 2019. De tels agissements ne peuvent que compromettre l'organisation de l'Elementrail sur le long terme.

SÉCURITÉ

Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route.

La couverture médicale est assurée par une équipe de 4 secouristes de la protection civile d'une ambulance.

L'équipe sécurité sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement, où un organisateur invalidera les dossards . En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

ASSURANCES

Responsabilité civile:

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GROUPAMA Assurances.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

DROITS A L'IMAGE ET CNIL

J'autorise expressément les organisateurs de l' Elementrail, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images et prises de vue sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux courses de l' Elementrail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les organisateurs se réservent tous les droits exclusifs d'utilisation des images de l'ELEMENTRAIL

RECOMPENSES

Pour toutes les courses, un lot sera remis à chaque participant.

Récompenses aux 3 premiers scratch de chaque course.

ANNULATION REMBOURSEMENTS

Aucun remboursement ne pourra s'effectuer pour annulation simple après la clôture des inscriptions.

Les inscriptions peuvent toutefois faire l'objet de remboursement jusqu'à la veille de l'épreuve sur présentation d'un certificat médical et de l'envoi d'une enveloppe timbrée.

La direction de la course se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des courses pour raisons climatiques ou arrêté préfectoral, et de conserver une partie des droits d'inscription pour faire face aux frais d'organisation. En s'inscrivant, le concurrent accepte sans réserve le règlement et les conditions imposées par celui-ci.